

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE584

AMENDEMENT

présenté par

Mme Cestrières, M. Rousset, M. Brosse, M. Terlier et Mme Carteron

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
